

Fraternité





INFORMATION PRESSE

13 mars 2024

Inondations : la Région Hauts-de-France annonce le renouvellement des permanences France Assureurs pour les sinistrés dans le Pas-de-Calais le 18, 19, 23 et 30 mars prochains

Les Hauts-de-France, et notamment le Pas-de-Calais, ont connu en quelques semaines deux épisodes d'inondations intenses impactant très fortement la vie des habitants et l'activité économique. Depuis le début de cette crise, inédite tant par son ampleur que par ses conséquences durables pour notre territoire, la mobilisation de la Région Hauts-de-France, des services de l'État, des collectivités locales et du Département du Pas-de-Calais est totale pour soutenir nos concitoyens sinistrés. Xavier Bertrand, Président de Région, est mobilisé et a pris contact avec France Assureurs. Un seul objectif : faciliter les démarches des personnes touchées et accélérer prise en charge et indemnisation.

De nouvelles permanences sont prévues dans le Pas-de-Calais.

Elles auront lieu:

- À Arques : le lundi 18 mars de 10h à 13h à la mairie (place Roger Salengro, 62 510, Arques) ;
- À Bourthes : le lundi 18 mars de 15h à 18h à la mairie (11 rue de l'Église, 62 650, Bourthes) ;
- À Montreuil-sur-Mer : le mardi 19 mars de 9h30 à 13h à la mairie (16 place Gambetta, 62 170, Montreuil-sur-Mer) ;
- À Cormont : le mardi 19 mars de 14h30 à 17h à la mairie (1 rue de la mairie, 62 630, Cormont) ;
- À Saint-Etienne-au-Mont : le samedi 23 mars de 9h à 12h à la mairie (2012 rue Séné Porion, 62360 Saint-Étienne-au-Mont) :
- À Bréxent-Énocq: le samedi 30 mars de 10h à 12h30 à la mairie (6 rue de l'École, 62 170, Bréxent-Énocq).

Les permanences sont accessibles aux personnes sinistrées résidant dans la commune ainsi qu'aux personnes sinistrées des communes avoisinantes.

Jean-François Raffy, sous-préfet délégué en charge de la reconstruction dans le Pas-de-Calais, se rendra avec un agent des services de l'État à ces permanences, afin de répondre aux questions concernant l'acquisition d'habitations et l'achat d'équipements de protection (batardeaux, etc) dans le cadre du fonds Barnier.

Ils seront aux côtés d'un représentant de la Région lors de ces permanences.